



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Enquête publique

L'Administration communale de Vétroz soumet à l'enquête publique les demandes suivantes :

- **Parcelles 178+179+180+196, lieu-dit « Village de Vétroz »**
 - o Transformation d'une grange existante (parcelles 178, 179, 196) en appartements et démolition d'un couvert existant (parcelle 180)
 - o Dérogation à l'art. 30 du règlement communal des constructions (RCCZ)
 - o N° de consultation e-construction : 581e74dd

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme e-Construction <https://www.vs.ch/web/sajmte/econstruction> ou au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, à l'encontre de ces demandes, dûment motivées, devront être adressées, sous pli chargé (recommandé), à l'Administration communale ou via la plateforme e-Construction dans un délai de 30 jours, à partir de la publication au Bulletin officiel.

Vétroz, le 15 novembre 2024

L'Administration communale

eConstruction-



Dès fin avril 2024, la commune de Vétroz a intégré e-Construction.
Veuillez utiliser cette plateforme pour toute nouvelle mise à l'enquête ou dépôt d'observations / oppositions.
<https://www.vs.ch/web/sajmte/econstruction>